

BULLETIN



BIC

D'INFORMATION INTERCOMMUNAL

N°11 | PRINTEMPS 2025



Communauté de Communes

CC Meurthe
3m Mortagne
Moselle

www.cc3m.fr



SOMMAIRE

SOCIAL	3
PETITE ENFANCE	3
ASSAINISSEMENT	4-5
LA PAROLE À...	6
DÉCHETS MÉNAGERS	6-8
ANIMATION	8-9
NUMÉRIQUE	9
URBANISME	10
TOUR D'HORIZON	11
HABITAT	12

Bulletin intercommunal n°11

Printemps 2025

Directeur de la publication

Philippe DANIEL

Mise en page

Communauté de Communes Meurthe
Mortagne Moselle

Illustrations

Les créas de Ludow

Ont contribué à ce numéro

Vincent CLAUDEL, Virginie COEUGNET,
Louise HY, Anaïs LALFER, Thomas
MIJEON, Mathilde MOREL, Cédric
TROCHAIN, Dorothée VITON, Les amis
du patrimoine culturel de Froville

Crédits photos

CC3M, Marc Baronnet, Yan Jenny

Tirage

8350 exemplaires imprimés sur papier
100% PEFC

Imprimerie

Lorraine Graphic

Numéro ISSN 3074-8879 (imprimé)

Numéro ISSN 3075-5476 (en ligne)

Vous pouvez nous contacter :

par téléphone : 03 83 71 43 62

par mail : secretariat@cc3m.fr

par voie postale : 56 avenue Pierre
Semard, 54360 Blainville-sur-l'Eau

Locaux ouverts au public :

LUNDI : 9h - 12h / 13h30 - 17h

MARDI : 9h - 12h / 13h30 - 17h

MERCREDI : 9h - 12h / 13h30 - 17h

JEUDI : 9h - 12h

VENDREDI : 9h - 12h / 13h30 - 17h

ÉDITO



La transition écologique est au cœur des débats de notre société, largement relayée par les médias.

Parler d'écologie est essentiel, mais agir l'est encore plus.

La prise de conscience des enjeux environnementaux s'impose comme une nécessité absolue. La qualité de notre environnement, la gestion des déchets, l'assainissement et la qualité de l'eau sont des préoccupations qui nous concernent tous.

L'accès à des systèmes d'assainissement adéquats est essentiel. C'est pourquoi notre communauté de communes a engagé de grands travaux dans ce domaine, avec un investissement de plus de 11 millions d'euros pour rattraper notre retard. Bien que l'Agence de l'Eau Rhin Meuse nous accompagne, votre participation financière au travers de la redevance reste importante mais indispensable.

C'est le prix à payer pour améliorer la qualité de nos eaux.

La gestion des déchets reste l'un des défis majeurs de notre époque.

Ensemble, nous avons réussi à optimiser cette gestion grâce aux efforts de chacun d'entre nous. Nous pouvons nous enorgueillir d'une performance remarquable avec une moyenne de 74 kg de déchets résiduels par habitant et par an. Nous sommes l'une des collectivités les mieux classées en matière de gestion des déchets ménagers. C'est l'aboutissement de la mise en place de la redevance incitative instaurée depuis 6 ans et l'engagement de chacun dans la réduction de notre empreinte écologique.

Il est impératif que cette dynamique se poursuive.

La qualité des eaux mérite une attention particulière. Nos ruisseaux, nos rivières dessinent les magnifiques paysages de la CC3M. Nous réalisons actuellement des études afin de préserver et d'améliorer leur écosystème aquatique. Ces études seront suivies d'un programme de travaux qui est à élaborer.

Des travaux sur les cours d'eau et des investissements dans les infrastructures de gestion des déchets ainsi que d'assainissement sont nécessaires, mais ils demandent un financement collectif.

Soyons les acteurs de ce changement, car l'avenir des générations futures en dépend. Ensemble, faisons de notre territoire un modèle de développement durable et de respect de l'environnement.

Philippe DANIEL,

Président de la
Communauté de Communes
Meurthe Mortagne Moselle



SÉNIORS EN VACANCES INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 30 AVRIL !

Chaque année, la CC3M, en partenariat avec l'ANCV, propose des séjours à destination des séniors à travers le programme « Séniors en vacances ».

L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'accès aux vacances pour les personnes âgées. Ces séjours sont à destination des 60 ans et plus (ou 55 ans pour les personnes en situation de handicap), retraités et résidents sur le territoire de la CC3M. Ils sont également ouverts aux conjoints et aux aidants des séniors bénéficiaires.

1 SÉJOUR AU CHOIX

Cette année, la CC3M propose 1 voyage au choix parmi l'un des deux séjours suivants :

➔ **La Colle sur Loup** dans les Alpes Maritimes, du 6 au 13 septembre 2025.

Tarifs : avec aide 386€ + transport ou 598€ + transport.

➔ **Lamoura** dans le Jura, du 4 au 11 octobre 2025.


Tarifs : avec aide 314€ + transport ou 526€ + transport.



AIDE FINANCIÈRE :

Selon vos revenus et votre situation, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de l'ANCV.

Inscriptions et renseignements auprès de la CC3M :

 03 83 71 43 62

 secretariat@cc3m.fr



GRAINE DE MALICE, LE NOUVEAU NOM DU RPE

La communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle a attribué à son Relais Petite Enfance (RPE) un nom : « Graine de Malice ».


Aline et Jessica, les animatrices du RPE, ont réalisé un sondage auprès des assistantes maternelles du territoire pour recueillir leurs idées. Plusieurs propositions ont été soumises à la commission petite enfance qui a retenu ce nom.

Pour donner vie à cette nouvelle identité, un logo a été concocté par le service communication de la CC3M. Il représente une petite graine qui germe, portée par deux mains bienveillantes : une illustration de l'enfant qui se développe et de l'accompagnement proposé par le RPE.

Le RPE est là pour **informer les familles sur les modes d'accueil**, mettre en relation l'offre et la demande, mais aussi **fournir des informations aux parents et professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail**.

Il contribue également à la **professionnalisation des assistants maternels** en guidant les professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers, en offrant un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles et en proposant des lieux d'animation pour les professionnels de l'accueil.

Prise de rendez-vous :

 03 83 71 43 62 (touche 4)

 rpe@cc3m.fr

NOUVEAUX TARIFS ASSAINISSEMENT EN 2025

A QUOI SERT LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT ?

La redevance assainissement est essentielle pour financer le traitement des eaux usées et l'entretien de notre réseau d'assainissement. Elle permet de maintenir les infrastructures en bon état, de protéger notre environnement et de garantir la qualité de l'eau que nous utilisons au quotidien.

Avec cette redevance, la CC3M rembourse les investissements réalisés par 14 communes avant la prise de compétence en 2022 et investit dans de nouvelles stations et réseaux. En payant celle-ci, vous contribuez directement à la protection de notre cadre de vie et à la santé publique.

HARMONISATION DES TARIFS DE REDEVANCE

Les tarifs de redevance pour l'assainissement varient en fonction de la situation des communes :

- **Pour les communes assainies avant 2022** : La redevance augmente progressivement chaque année jusqu'à atteindre un tarif harmonisé en 2027.
- **Pour les communes dont les travaux sont réalisés par la CC3M depuis 2023** : Le tarif plafond est appliqué pour ces communes, tenant compte des investissements récents et des coûts associés aux travaux d'assainissement.
- **Pour les communes en étude** : Un tarif a été défini pour financer les études préalables à la mise en place d'un système d'assainissement collectif. Cela permet de préparer efficacement les futures infrastructures.

En 2027, un tarif harmonisée sera appliqué à l'ensemble des usagers du service assainissement collectif, à savoir 100 €HT/an en part fixe et 3.05€HT/m³ en part variable.

Les foyers de Blainville sur l'Eau, Damelevières et Mont sur Meurthe ne sont pas concernés. Ils sont gérés par le SIE de Blainville-Damelvières.

FACTURATION POUR 2025

En 2025, vous recevrez deux factures :

- 1 EN JUIN** : Une facture pour le solde de l'année 2024, calculée selon le tarif de 2024.
- 2 EN OCTOBRE** : Une facture correspondant à un acompte pour l'année 2025, avec application du tarif de 2025.

Ces dispositions visent à assurer une gestion équilibrée et transparente des coûts d'assainissement, tout en préparant l'avenir de manière responsable.

Pour toute question ou besoin d'information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter nos services. Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

☎ 03 83 71 43 62 (touche 2)

✉ assainissement@cc3m.fr

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Part variable (€ HT/m ³) / Part fixe (€ HT/ab.an)	
Barbonville	2,67€ / 60€	2,93€ / 86,67€
Bayon (part CC3M)	2,20€ / 59,24€	2,27€ / 86,67€
Virecourt (part CC3M)	2,20€ / 59,24€	2,27€ / 86,67€
Borville	3,05€ / 100€	3,05€ / 100€
Brémoncourt	1,90€ / 56€	1,90€ / 56€
Charmois	2,74€ / 60€	2,95€ / 86,67€
Clayeures	1,90€ / 56€	1,90€ / 56€
Crevéchamps	2,71€ / 60€	2,94€ / 86,67€
Domptail en l'Air	3,05€ / 100€	3,05€ / 100€
Einvaux	2,82€ / 75€	2,98€ / 91,67€
Essey-la-Côte	1,90€ / 56€	3,05€ / 100€
Froville	1,90€ / 56€	1,90€ / 56€
Gerbéville	2,75€ / 65€	2,95€ / 88,33€
Giriviller	2,82€ / 75€	2,97€ / 91,67€
Haussonville	2,74€ / 60€	2,95€ / 86,67€
Lorey	1,90€ / 56€	2,50€ / 72,67€
Loromontzey	3,05€ / 100€	3,05€ / 100€
Méhoncourt	2,82€ / 75€	2,97€ / 91,67€
Moriviller	1,90€ / 56€	3,05€ / 100€
Reménoville	2,51€ / 61,50€	2,87€ / 87,17€
Rozelières	2,67€ / 75€	2,92€ / 91,67€
St-Boingt	2,82€ / 75€	2,97€ / 91,67€
St-Mard	1,90€ / 56€	2,50€ / 72,67€
St-Remy-aux-Bois	2,65€ / 72€	2,92€ / 90,67€
Velle-sur-Moselle	2,66€ / 67,50€	2,92€ / 89,17€
Vennezey	2,73€ / 75€	2,94€ / 91,67€
Vigneulles	2,66€ / 75€	2,92€ / 91,67€
Villacourt	2,74€ / 60€	2,95€ / 86,67€

DES TRAVAUX CONSÉQUENTS POUR PRÉSERVER LE MILIEU NATUREL

En l'espace de deux ans, ce sont 8 systèmes d'assainissement (station, réseau de collecte et de transfert) qui ont été construits sur le territoire et 3 systèmes sont d'ores et déjà programmés cette année sur Moriviller, Essey la Côte et Lorey/Saint-Mard.

Afin de mener à bien ces travaux, près de 11 millions d'euros sont investis par la communauté de communes depuis 2022 et jusqu'à 2027.

POURQUOI CONSTRUIRE DE NOUVELLES STATIONS ?

L'objectif de ces aménagements est simple, préserver le milieu naturel et nos rivières en rejetant une eau plus propre et moins nocive pour l'éco-système.

Un objectif fixé par l'État

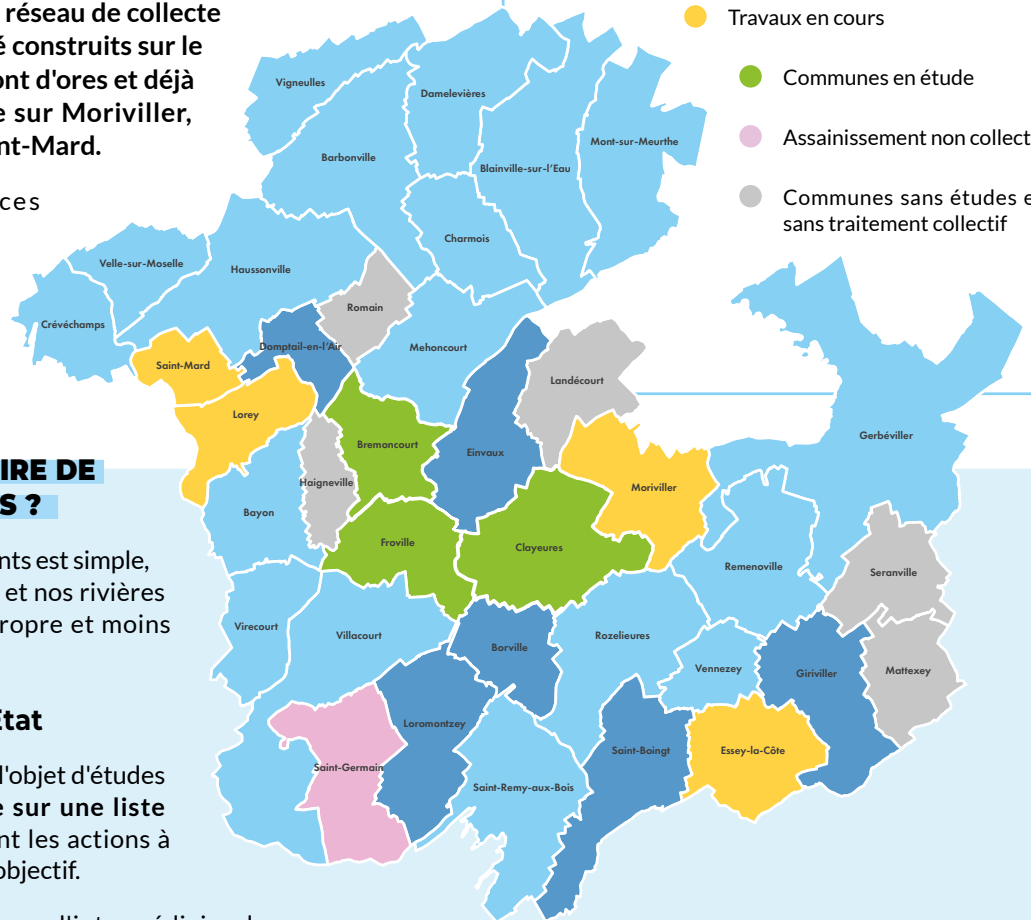
Chaque commune qui a fait l'objet d'études ou de travaux est inscrite sur une liste réalisée par l'État indiquant les actions à engager pour atteindre cet objectif.

Sur ces collectivités, l'État, par l'intermédiaire de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM), accorde des subventions allant de 50% à 80% du montant total des travaux.

Ce sont ainsi près de 6 millions d'€ d'aides de l'AERM qui sont attendus pour l'ensemble des travaux d'investissements.

ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE EN 2025

- Assainissement collectif
- Assainissement collectif (réalisé par la CC3M)
- Travaux en cours
- Communes en étude
- Assainissement non collectif
- Communes sans études et sans traitement collectif



À EINVAUX,
le ruisseau du Breuil a retrouvé sa clarté depuis la réalisation de la station.

AVANT ASSAINISSEMENT

APRÈS ASSAINISSEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

LA RECYCLERIE-SUR-L'EAU DONNE UNE 2^{ÈME} VIE À VOS OBJETS

Il y a presque un an, la Recyclerie-sur-l'eau ouvrait son local avec pour objectif de donner une seconde vie aux objets.

Située à Blainville-sur-l'Eau, cette association de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) fonctionne sur le principe du dépôt-vente et accepte toutes sortes de dons (vaisselle, les livres, les jeux, la décoration, le petit électroménager...).

Une initiative qui permet de favoriser le réemploi de façon solidaire car les dons collectés sont ensuite vendus à petits prix.

☎ 06 73 93 10 30

✉ larecycleriesurleau@gmail.fr

🕒 Du lundi au samedi : 14h-17h

📍 2C, rue de Gerbéviller - 54360 Blainville-sur-l'Eau



NOUS PRENONS

- EN BON ÉTAT ET DE BONNE QUALITÉ • COMPLET ET PROPRE •
- ARTICLES PLUTÔT RÉCENTS •

BRICOLAGE 🔧 Outils, jardinage, petite quincaillerie...	VAISSELLE 🍵 Assiettes, plats, couverts, verres, bols...	DÉCORATION 🌿 Sacs à mains, pochettes, portefeuilles...	MAROQUINERIE 👛	BIJOUX 💍
ACCESSOIRES ANIMAUX 🐾 Paniers, lisses, jouets...	SON ET GAMING 🎮 Consoles, casques, enceintes, jeux...	PETIT ÉLECTROMÉNAGER 🔌 RÉCENT	LIVRES 📖 BD, Romans, mangas, polars...	LINGE DE MAISON 👕 PROPRE
ARTICLES DE SPORT 🏀 Petit appareil, équipement...	PUÉRICULTURE 👶 Puériculture / Vêtements et accessoires bébé et enfant de 0 à 6 ans	PETITS INSTRUMENTS DE MUSIQUE 🎸	JEUX ET JOUETS 🧸 Peluches, poupées, jeux de société, puzzles	



LA PAROLE À...

Dans chaque numéro, rencontrez un agent de la CC3M et découvrez-en plus sur les missions de votre Communauté de Communes !

JEREMIE, GARDIEN DE DÉCHETTERIE

Est-ce que tu peux nous expliquer en quoi consiste ta fonction ?

Mon rôle est d'accueillir, de guider et d'orienter les usagers vers les bons contenants pour que les déchets soient affectés aux bonnes filières et donc valorisés le plus possible.

J'entretiens le site, j'accompagne les opérations de maintenance et je planifie les demandes d'enlèvement des bennes.

J'ai aussi pour mission de faire appliquer le règlement voté par les élus communautaires. Par exemple, les usagers ont interdiction de récupérer un déchet ou de descendre dans les bennes. C'est surtout pour des questions de sécurité.

Quelles sont les difficultés que tu rencontres au quotidien ?

Les usagers ne se montrent pas toujours compréhensifs, notamment sur le refus de certains déchets ou même sur les horaires d'ouverture de la déchetterie. **On reçoit régulièrement des insultes et des menaces.**

Et qu'est-ce que tu apprécies le plus dans ton métier ?

En dehors de ces incivilités, **le contact avec la plupart des usagers est super**, les gens ont besoin de conseils et je suis là pour les aider. Je travaille avec une bonne équipe, on s'entend bien et c'est quelque chose d'important. **C'est parce que j'aime bien mon boulot que je le fais bien.**

C'EST QUOI AU JUSTE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative (ou RI) est la contribution due par tout usager du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Établie semestriellement, cette facture permet de financer les services rattachés à la gestion des déchets et comprend :

→ **Une part fixe** : elle prend en compte les charges fixes du service, les coûts des recyclables, des ordures ménagères... Elle varie en fonction du niveau de service rattaché à votre lieu d'habitation (fréquence de collecte, déchets verts) et de la taille du bac mis à disposition.

→ **Une part variable** : elle correspond au nombre de levées supplémentaires de votre bac et du poids des déchets déposés.

NOUVEAU !

LE PRÉLÈVEMENT À L'ÉCHÉANCE !




Pour répondre à une demande des usagers et faciliter les modalités de règlement de la redevance incitative, **il est désormais possible de demander le prélèvement à l'échéance**. Celui-ci interviendra 30 à 40 jours après édition de la facture semestrielle.

Pour faire votre demande, **téléchargez le formulaire de mandat SEPA sur le site internet de la CC3M**.

Pour rappel, les usagers peuvent déjà régler :

- En espèces pour un montant inférieur à 300 € ou par carte bancaire auprès des buralistes (munissez-vous de votre facture),
- Par TIP SEPA accompagné d'un chèque,
- Par internet (prélèvement SEPA ou PayFIP),
- Par mandat ou virement bancaire,
- Par prélèvement mensuel.

Pour toutes demandes concernant les déchets :

 03 83 71 43 62 (touche 1)

 demandes.dechets@cc3m.fr



STABILITÉ DES TARIFS 2025

IDENTIQUES DEPUIS 2023

> PART FIXE SEMESTRIELLE

	Collectes ordures ménagères	
	Tous les 15 jours	Hebdomadaires
Bac de 120 L (1 à 3 personnes)	51€	58,5€
Bac de 240 L (+ de 3 personnes)	84,5€	97€

Attention : il ne s'agit pas d'une location de bac.

> PART VARIABLE

Prix de la levée supplémentaire (> à 6 par semestre)	1,50€
Prix du kg (dès le 1 ^{er} kg)	0,34€

> TARIFS SEMESTRIELS DÉCHETS VERTS / FOYER

Cette tarification spécifique est mise en place pour les foyers disposant d'un service de déchets verts.

Déchets verts (benne)	10€
Déchets verts (plateforme)	8€

Dans un souci de maîtrise des dépenses, la CC3M poursuit ses réflexions concernant :

- Le **développement de nouvelles filières de valorisation en déchetterie**
- Le **déploiement de dispositifs de compostage**
- **L'amélioration du service proposé aux usagers** par le biais de ses marchés publics.



– Exemple d'un site existant

COMPOSTAGE PARTAGÉ : DAMELEVIÈRES SE MET AU VERT !

La CC3M, en partenariat avec la commune de Damelevières, a souhaité mettre en place, non pas un, mais deux sites de compostage partagé sur son territoire en 2025.

Vous n'avez pas la possibilité d'installer un composteur chez vous ? Le compostage partagé est **une excellente alternative au compost individuel**. Tout comme lui, il permet de réduire le nombre de biodéchets encore très présents dans nos poubelles (environ 33%). C'est ainsi un moyen de réduire vos factures tout en faisant un geste simple en faveur de l'environnement.

Le premier site sera installé au niveau du parking à l'entrée des « chenevières » et le second sera quant à lui situé aux abords du Foyer pour Personnes Agées (FPA). Les personnes intéressées pourront joindre directement la Mairie de Damelevières pour obtenir des informations sur les modalités d'accès.

L'inauguration de ces composteurs aura lieu le mardi 22 avril 2025 à 18h sur le site des « chenevières » avec quelques explications sur leur utilisation et un pot de l'amitié.

Les services de la CC3M sont à disposition des usagers pour toute information sur l'utilisation de ces bacs de compostage partagé.

Vos contacts :

Mairie de Damelevières

☎ 03 83 75 70 77

CC3M

☎ 03 83 71 43 62

ANIMATION

SENSIBILISER LES CITOYENS DE DEMAIN

Tout au long de l'année scolaire, la CC3M propose diverses animations de sensibilisation aux écoles primaires du territoire.

À travers différentes thématiques liées aux déchets, l'objectif de ces ateliers est de sensibiliser les enfants à l'importance de préserver l'environnement et ses ressources.

Que peut-on amener à la **déchetterie** ? De combien de vies dispose le carton ? Par le biais d'activités ludiques, les enfants s'initient au tri et en apprennent plus sur le devenir de leurs déchets.

Côté **compostage**, les élèves rencontrent les petites bêtes qui peuplent le compost et apprennent le fonctionnement de ce dernier, avec, en prime, quelques informations insolites ! **Saviez-vous que certaines limaces peuvent posséder jusqu'à 20 000 dents ?**

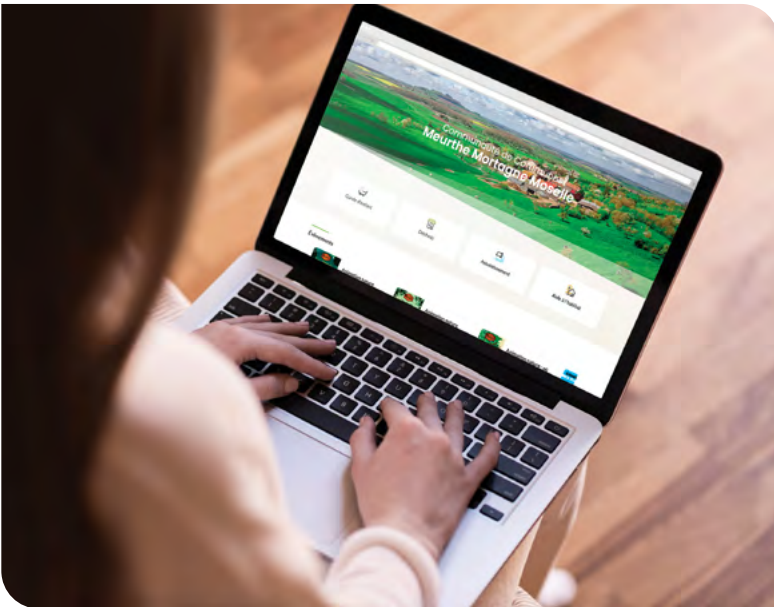
Dispensées par les agents de la CC3M, ces animations sont également l'occasion pour les enfants de découvrir le potentiel qui se cache derrière chaque déchet.

En plus de ces animations, un programme d'**éducation à l'environnement** a été élaboré, en concertation avec l'association l'Atelier Vert. Ce programme, soutenu par le Conseil Départemental 54, se concentre sur les classes du cycle 3 (CM1-CM2) du territoire. Chaque classe bénéficiera de sorties sur deux demi-journées, à proximité de l'école et étudiera « **les mal-aimés, même pas peur !** ».



– Décryptage des différentes poubelles et de ce qu'on peut (ou pas) y mettre

LE SITE INTERNET DE LA CC3M VA FAIRE PEAU NEUVE !



En projet depuis le courant de l'année 2024, le nouveau site internet de la CC3M sera bientôt opérationnel. Repensé pour être facile d'accès, il proposera une navigation plus fluide et intuitive que le site actuel.

FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION

- Un accès direct à 4 services de la communauté de communes (garde d'enfants, déchets, assainissement et aides à l'habitat).
- Un agenda des événements organisés par ou en partenariat avec la CC3M pour trouver des idées de sorties.
- Un journal des actualités pour s'informer en un clin d'oeil.
- Une cartographie interactive du territoire.

RESTER AU PLUS PRÈS DE VOUS

Afin de s'adapter aux nouveaux usages du numérique, la navigation a été pensée afin d'être adaptée aux smartphones et aux tablettes. Grâce au « responsive design », le site s'adapte à la taille de votre écran et vous pourrez ainsi le consulter dans des conditions optimales quel que soit votre outil !

ET TOUJOURS LE MÊME NOM DE DOMAINE !

Vous aviez enregistré l'ancien site internet pour le retrouver facilement ? Vous n'aurez rien à changer, le nom reste le même. L'adresse sera toujours identique : www.cc3m.fr.

Rendez-vous au mois de mai pour découvrir son nouveau visage !



L'AGENDA DES ANIMATIONS

SAMEDI 18 MAI DE 14H À 17H

Animation nature : « Souvenirs d'enfance »

A partir de 8 ans (mineurs accompagnés)
Gratuit, sur inscription à secretariat@cc3m.fr
A Saint-Germain

DE MI-JUIN À MI-JUILLET

Marche, à la rencontre de son voisin

Dans les villages participants à l'évènement
(se renseigner auprès de sa commune)

SAMEDI 11 JUILLET À PARTIR DE 17H (+ NUIT)

Animation nature : « Une nuit à la belle étoile »

A partir de 8 ans (mineurs accompagnés)
Gratuit, sur inscription à secretariat@cc3m.fr
A Vigneulles

VENDREDI 29 AOÛT NOUVEAU

Cinéma plein air

Lieu encore à définir

Suivez-nous sur Facebook pour ne rien louper des événements et de l'actualité du territoire !
[@communautedecommunesmeurthemortagnemoselle](https://www.facebook.com/communautedecommunesmeurthemortagnemoselle)



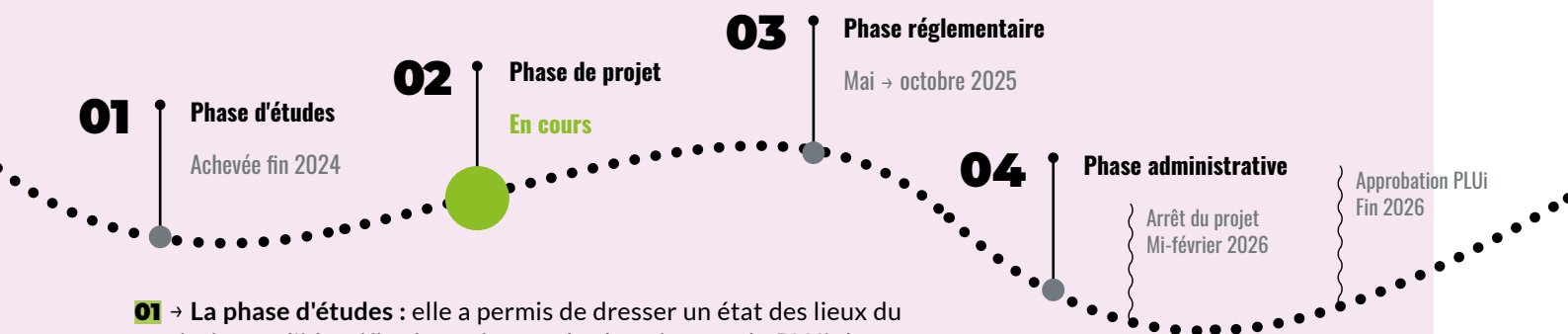
LE PLUi, UN PROJET QUI SE CONSTRUIT PAS À PAS

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est un outil majeur de planification de l'urbanisme. Il déterminera, pour les 15 prochaines années, la stratégie de développement du territoire.

Ce document d'urbanisme va permettre de fixer rigoureusement les conditions d'utilisation, d'aménagement et d'occupation des sols à l'échelle intercommunale.

D'ici 2027, ce document couvrira les 37 communes du territoire. Il remplacera les 15 documents d'urbanisme communaux actuellement en vigueur et s'appliquera à toutes les autorisations d'urbanisme tel que les permis de construire ou les déclarations préalables.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES



01 → La phase d'études : elle a permis de dresser un état des lieux du territoire et d'identifier les enjeux et les besoins que le PLUi devra satisfaire.

02 → La phase de projet : au cours de cette phase, qui s'achèvera en mai, sera rédigé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il fixera les grandes orientations et objectifs à atteindre dans différents domaines (cadre de vie, biodiversité, accueil d'entreprises, logements, gestion des ressources...). Le PADD sera ensuite débattu à l'échelle communale et intercommunale.

03 → La phase réglementaire : elle consistera à traduire les orientations du PADD en règles d'urbanisme afin d'encadrer et d'accompagner le développement du territoire.

04 → La phase administrative : Après un temps de finalisation et de concertation, le projet de PLUi sera arrêté par le conseil communautaire. Ce projet sera ensuite soumis à l'avis de différentes administrations et à une enquête publique avant d'être approuvé par le conseil communautaire.

VOUS POUVEZ VOUS EXPRIMER SUR CE SUJET !

Le PLUi n'est pas seulement une affaire d'élus. Durant toute la durée de son élaboration, il fait l'objet d'une concertation continue avec le public.

Pour vous exprimer jusqu'à l'arrêt du projet :

- Des registres de concertation dans chacune des mairies et au siège de la CC3M
- Des réunions publiques organisées par secteurs
- Une adresse mail dédiée : plui@cc3m.fr

Une enquête publique aura lieu en 2026 et permettra à chacun de consulter et d'émettre un avis sur le PLUi, que ce soit en ligne ou lors des permanences de la commission d'enquête.

Le PLUi est élaboré avec le soutien financier de :



Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la CC3M en scannant ce QR-code.

— Les arches du prieuré de Froville sont exposées au Musée des cloîtres de New-York

Dans chaque numéro, nous vous emmenons faire un tour à travers notre territoire afin d'en (re)découvrir les richesses et les secrets.

DE FROVILLE À NEW-YORK : L'HISTOIRE D'UN PRIEURÉ UNIQUE EN LORRAINE

Ce site historique remarquable, comprend la **plus ancienne église de Lorraine** encore intacte, son cloître et ses bâtiments conventuels.

C'est à la fin du 11^e siècle, et suite à la donation par le Seigneur Odouin de l'église de Froville à l'abbaye de Cluny, qu'est fondé le prieuré. Il est ainsi le 1^{er} prieuré clunisien en Lorraine.

Bien que modeste, avec au plus 5 moines et un prieur, il est visité chaque année par l'Abbé Général de Cluny. Les rapports de ces visites révèlent ainsi des détails sur la vie du prieuré. On y apprend notamment que les bâtiments sont brûlés et les moines faits prisonniers durant la guerre de Cent Ans, que des porcs sont trouvés dans l'église en 1424 ou bien qu'en 1587, les biens du prieuré sont pillés.

En 1791, après la confiscation des biens du clergé suite à la Révolution Française, l'église devient propriété communale et les lieux de vie sont transformés en métairie (*un ensemble de terres et de bâtiments voués à l'agriculture*).

Au début du 20^e siècle, **les fenêtres du cloître sont démontées et remontées à Paris avant de gagner New-York** où une partie d'entre elles sont désormais exposées au Musée des cloîtres. Elles témoignent ainsi, internationalement, de la richesse architecturale de notre région.



©Yan Jenny

— Ensemble du Concert de l'Hostel dieu

HÔTE DU FESTIVAL DE FROVILLE DU 30 MAI AU 28 JUIN 2025

Depuis 27 ans, l'église accueille un prestigieux festival de musique baroque et sacrée attirant des artistes renommés comme Philippe Jarrousky, Jordi Savall ou bien Nathalie Stutzmann. L'acoustique exceptionnelle des lieux et la proximité avec le public rendent chaque concert unique.

Pour cette édition 2025, dix concerts sont programmés du 30 mai au 28 juin avec notamment des artistes comme Renaud Capuçon, prestigieux violoniste et chef d'orchestre français.

Oubliez les clichés sur la musique classique et venez découvrir cet évènement incontournable et accessible à tous !

→ Dès 20€

festivaldefroville.com



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE VOUS ACCOMPAGNE POUR AMÉLIORER VOTRE HABITAT

OPAH

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
2025 - 2027

Pour qui ?

A destination des ménages aux **revenus modestes et très modestes** :

- Propriétaires occupants (plafond de ressources à ne pas dépasser)
- Propriétaires bailleurs

Pour quels travaux ?

- **Rénovation énergétique** de votre logement
- **Adaptation du logement** et maintien à domicile
- Remise aux normes afin de **lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé**

Vous informer auprès de SOLIHA 54

Des **permanences** sont mises en place par l'opérateur SOLIHA 54, mandaté par la CC3M afin de **pouvoir répondre à vos questions et vous accompagner dans votre projet**.

- Visites conseils
- Étude de faisabilité
- Évaluation énergétiques des logements
- Préconisations de travaux
- Plans de financement
- Montage et suivi des dossiers

Retrouvez le détail des permanences en scannant ce QR code →



Quelles sont les conditions d'accès à ces aides ?

Attention : les demandes d'aides financières doivent impérativement être faites avant de débiter les travaux.

- Travaux permettant **2 gains de classe énergétique minimum** (ex : passage de F à D)
- Bonification en cas de **sortie de « passoire énergétique »** (étiquette F ou G avant travaux)
- **Engagement de louer pendant 6 ans et d'appliquer un loyer plafonné** pour les propriétaires bailleurs
- **Recours à une entreprise labellisée RGE** obligatoire

JUSQU'À 100% D'AIDES POSSIBLES

POUR LES PROPRIÉTAIRES AUX
REVENUS TRÈS MODESTES !

MaPrimeRénov'

Pour qui ?

A destination des ménages aux **revenus intermédiaires et supérieurs** :

- Propriétaires occupants
- Propriétaires bailleurs

Pour quels travaux ?

- **Rénovation énergétique** de votre logement
- Remise aux normes afin de **lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé**

POUR TOUS VOS PROJETS,
PRENEZ CONTACT AVEC FLORENCE LACOUR
AU 03 83 71 43 62



ATTENTION AU DÉMARCHAGE COMMERCIAL

En cas de doute ne rien signer et contacter
la Communauté de Communes